

Le Guide Pratique Scolaire & Péri-scolaire

**2020
2021**



Edito



La rentrée est là, particulière cette année dans un contexte d'épidémie encore incertain aujourd'hui et avec des contraintes sanitaires auxquelles nous devons tous nous conformer. Comme pour la reprise en Mai dernier, la commune mettra tout en œuvre, dans la limite de ses compétences et de ses moyens, pour aider l'équipe pédagogique dans l'organisation des classes et le bon déroulement des programmes pédagogiques. Sécuriser et entretenir les locaux, donner aux enfants les meilleures conditions de travail, accompagner les familles, faciliter les échanges seront nos priorités.

Nous serons prêts pour accueillir des élèves de plus en plus nombreux. Les demandes d'inscription ne cessent de nous parvenir, signe de l'attractivité croissante de l'école et de la commune. L'école a été restructurée et modernisée pour permettre de répondre à cette demande en expansion. L'arrivée attendue de nouveaux résidents dans les prochaines années devrait donner à notre établissement une place encore plus grande. Nous nous y préparons. Pour le moment il s'agit de faire en sorte de pouvoir accueillir tous les enfants que les parents souhaitent inscrire dans des conditions compatibles avec les règles et contraintes, notamment d'effectifs, de l'Education Nationale. Nous y travaillons en ce moment même avec ses services et avons demandé l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée prochaine.

La principale nouveauté de cette rentrée sera la modification de notre système de restauration scolaire, comme les pages suivantes le décrivent. Nous avons souhaité engager une démarche nouvelle axée sur la qualité, la proximité, l'environnement et le professionnalisme, dans une approche contractuelle précise et suivie avec un prestataire local et dans un objectif à la fois qualitatif, ludique et pédagogique. Nous avons acquis les équipements nécessaires. Et nous suivons la démarche pas à pas pour en garantir l'efficacité.

Plus que jamais, nous voulons une école moderne, ouverte sur le village et sur son environnement, dans laquelle et par laquelle nos enfants apprennent petit à petit leur métier d'élève et de citoyen.

Nous le ferons avec vous, vos suggestions, vos réflexions et vos souhaits.

Bonne rentrée à tous,

Le Maire,

Stéphane BOURGEOIS.

LES ACTUALITES DE LA RENTREE



La cantine se renouvelle et change de prestataire

Afin d'améliorer la qualité de l'alimentation et de sensibiliser les élèves à manger équilibré en restauration collective, la commune a décidé de changer son mode de fonctionnement, en privilégiant les circuits courts, représentant ainsi les producteurs et entreprises de proximité et régionales.

A partir de la rentrée de septembre, les repas seront préparés par Monsieur Ladent, boucher-charcutier à Baincthun.

Ils seront composés de 50 % à 80 % de produits issus de la production locale et de saison, comprenant au minimum 15 % de produits bio, ce qui permettra aux enfants de découvrir et d'apprécier des produits cultivés et élevés dans le cadre de l'économie des circuits courts.

Un plan alimentaire prévisionnel sera établi sur 4 semaines, incluant un repas végétarien hebdomadaire, conformément aux dispositions de la loi Egalim du 1er novembre 2018.



Les menus seront consultables en ligne sur le site internet de la commune.

Des repas spéciaux et/ou à thème (semaine du goût, repas avant les vacances, légumes anciens, etc...) seront prévus selon un contenu et une périodicité prévoyant les repas festifs calendaires traditionnels (Noël, galette des rois, Pâques, Halloween, chandeleur, etc...), et le cas échéant, à l'occasion des manifestations et campagnes nationales de découvertes et d'éducation au goût.

Le repas doit ainsi être un moment de découverte individuelle et collective, de convivialité, de plaisir et d'éducation au goût.

« Bien manger à l'école C'est l'affaire de ma commune »



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2020-2021



Vacances Scolaires 2020-2021

Calendrier Scolaire 2020-2021

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée Scolaire 2020	1 ^{er} septembre 2020		
Vacances TOUSSAINT 2020	17 octobre 2020 ↓ 2 novembre 2020		
Vacances NOËL 2020	19 décembre 2020 ↓ 4 janvier 2021		
Vacances HIVER 2021	6 février 2021 ↓ 22 février 2021	20 février 2021 ↓ 8 mars 2021	13 février 2021 ↓ 1 ^{er} mars 2021
Vacances PRINTEMPS 2021	10 avril 2021 ↓ 26 avril 2021	24 avril 2021 ↓ 10 mai 2021	17 avril 2021 ↓ 3 mai 2021
Pont ASCENSION 2021	13 mai 2021 ↓ 17 mai 2021		
Vacances ÉTÉ 2021	6 juillet 2021		

HORAIRES D'UNE SEMAINE TYPE

Planning hebdomadaire des services scolaires et périscolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi *	Jeudi	Vendredi
7h30 - 8h35	Garderie			Garderie	
8h35 - 8h45	Accueil des enfants par les enseignants			Accueil des enfants par les enseignants	
8h45 - 11h45	Enseignement scolaire			Enseignement scolaire	
11h45 - 12h30	Pause méridienne premier service (TPS au CP)			Pause méridienne premier service (TPS au CP)	
12h30 - 13h20	Pause méridienne deuxième service (CE1 au CM2)			Pause méridienne deuxième service (CE1 au CM2)	
13h20 - 13h30	Accueil des enfants par les enseignants			Accueil des enfants par les enseignants	
13h30 - 16h30	Enseignement scolaire			Enseignement scolaire	
16h45 - 17h45	1 ^{ère} heure	Garderie			1 ^{ère} heure
17h45 - 18h30	2 ^e heure		2 ^e heure		

* Retrouvez au dos de ce guide toutes les activités extrascolaires proposées dans la commune.

PRÉSENTATION DU PORTAIL CITOYEN

A partir du site de la commune www.baincthun.fr, le portail citoyen sécurisé vous permet d'inscrire en quelques clics vos enfants pour les services périscolaires et extrascolaires (cantine, garderie et centre de loisirs), 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

Pour accéder à ce service sécurisé, la création d'un compte protégé par un mot de passe vous est nécessaire. Un courriel de confirmation valide l'ouverture de votre compte et vous donne accès à l'ensemble des téléservices.

Si besoin, un poste informatique est à votre disposition en mairie, vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie pour créer votre dossier famille.

Le règlement de toutes les activités scolaires et périscolaires se fait obligatoirement par carte bancaire* à la réservation, par le biais d'un porte-monnaie électronique, sur le portail citoyen, plus aucune facture ne sera transmise par courrier.

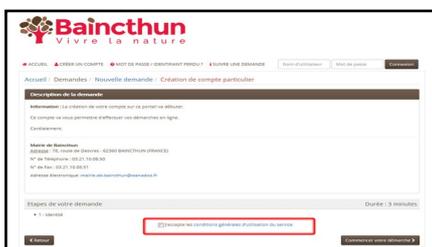
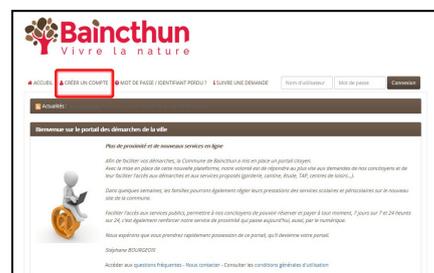
Il est donc indispensable que votre dossier soit saisi et complet pour l'ouverture des paiements en ligne.

Nous vous invitons donc à vous rendre dès à présent sur ce portail et à ouvrir votre compte.

*Pour les usagers ne possédant pas de carte bancaire, l'alimentation de ce porte-monnaie électronique pourra se faire en mairie par chèque établi à l'ordre de la « Régie jeunesse - activités péri et extra scolaires - Baincthun » ou par versement numéraire.

Guide d'utilisation du Portail Citoyen

Pour créer un compte citoyen, il suffit de se rendre sur le site www.baincthun.fr, rubrique démarches en ligne, accéder au Portail citoyen puis cliquer sur « **Créer un compte** »



Ensuite, il vous suffit de cocher « **J'accepte les conditions générales d'utilisation du service** », puis de cliquer sur « **Commencer votre démarche** ».

Puis, une fois l'ensemble des champs du formulaire rempli et les caractères de l'image recopiés, cliquez sur « **suivant** ».

A la fin de la procédure de création, un mail vous est envoyé à l'adresse mail que vous avez indiquée. **Il vous suffit de cliquer sur le lien pour activer votre compte, sous un délai de 24 h.**

Grâce à vos identifiants, vous pouvez effectuer vos réservations en ligne sur l'agenda de votre ou de vos enfant(s).



A noter : un guide complet des services en ligne est disponible en mairie sur simple demande.

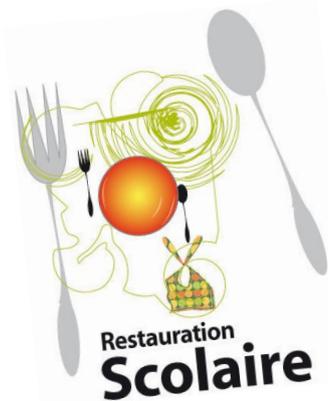
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est accessible à tous les enfants des classes maternelles et primaires sous réserve de s'inscrire et d'accepter le règlement intérieur.

Inscriptions

Toutes les inscriptions (restauration scolaire, garderie) se font directement sur le **PORTAIL CITOYEN** après avoir préalablement créé le dossier de chaque enfant et fourni toutes les pièces justificatives.

(voir présentation du portail citoyen)



Au vu de la nouvelle organisation du service de cantine, il est demandé aux parents de bien vouloir inscrire les enfants sur le portail citoyen le MARDI AVANT MINUIT pour la semaine suivante.

Les inscriptions (ou annulations) de dernière minute seront encore possibles au plus tard 2 jours ouvrés scolaires avant le jour souhaité à 24 h :

- le lundi : au plus tard le jeudi précédent avant 24 h
- le mardi : le vendredi précédent avant 24 h
- le jeudi : le lundi précédent avant 24 h
- le vendredi : le mardi précédent avant 24 h

En cas d'URGENCE, vous pouvez contacter la mairie au 03.21.10.08.50 afin de procéder à une inscription exceptionnelle (le menu du jour ne sera pas garanti).



Les inscriptions sont également possibles en mairie sur le poste informatique prévu à cet effet dans les délais indiqués ci-dessus sur le portail citoyen.

A noter :

Il n'y a pas de service de garderie pendant la pause méridienne.

Toute absence non excusée dans les délais indiqués ci-dessus sera sanctionnée par la facturation du repas préalablement réservé.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur concerne le fonctionnement de l'accueil périscolaire, géré par la commune. Celui-ci regroupe le service restauration et la garderie.

Toute inscription à l'accueil périscolaire engendre, de ce fait, l'adhésion totale au présent règlement.

Règlement spécifique à chaque temps d'accueil

□ Restauration scolaire

➤ Jours et heures d'ouverture

La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les enfants sont pris en charge par le personnel encadrant, conformément à la législation en vigueur, de 11 h 45 à 13 h 20.

En cas d'urgence, le service restauration scolaire est joignable au **06.33.36.17.49**.

➤ Accès au restaurant

Les seules personnes autorisées à pénétrer dans le local du restaurant scolaire, à l'occasion des repas, s'énumèrent comme suit :

- les membres du Conseil Municipal de Baincthun
- le personnel communal et scolaire
- les enfants de l'école de la Pâturrelle
- le personnel de la société de restauration qui fournit les repas
- les personnes appelées à des opérations d'entretien et de contrôle.



Garderie matin ou soir		Repas	
QF inférieur à 617€	QF supérieur à 617€	Baincthunois	Extérieurs
1,10 € / h	1,20 € / h	4,00 €	4,30 €

⊛ TARIFICATION

*QF = quotient familial de la caisse d'allocations familiales

A noter : Ce tarif est un tarif horaire pour lequel toute heure commencée est due.

LE REGLEMENT INTERIEUR

□ Garderie

➤ **Les garderies du matin et du soir** se déroulent dans la salle dédiée de l'école de la Pâturabelle.

- le matin : activités libres de 7 h 30 à 8 h 35
- le midi : activités périscolaires de 11 h 45 à 12 h 30 pour les primaires et de 12 h 30 à 13 h 20 pour les maternelles (uniquement pour les enfants inscrits à la cantine)
- le soir à 16 h 30 : prise en charge des enfants par le personnel communal qui les oriente vers la garderie.

En début de garderie, une liste des enfants sera préparée par la personne qui assure la surveillance, cette liste fera l'objet d'une mise à jour dès que l'enfant quittera l'établissement.



➤ **Le passage aux toilettes pour les enfants de la garderie**

- un passage aux toilettes sera établi avant l'entrée en garderie à 16 h 30
- un deuxième passage avant le changement de rotation du personnel sera effectué à 17 h 30
- pour se rendre aux toilettes, tout enfant sera obligatoirement accompagné d'un membre du personnel qui restera à la porte jusqu'à la sortie de celui-ci.

Il est demandé aux familles d'accompagner et de venir chercher leur(s) enfant(s) dans l'enceinte de l'école, d'émarguer le registre de présence et de respecter les horaires fixés.

Il est formellement interdit de quitter les lieux sans en avertir la personne qui en assure la surveillance.

Il est rappelé aux parents que le portail sécurisé doit être obligatoirement refermé après chaque entrée ou sortie de l'établissement.



Un exemplaire du présent guide périscolaire est tenu à la disposition de tout demandeur auprès du secrétariat de la mairie ou sur le site de la commune : www.baincthun.fr

LE REGLEMENT INTERIEUR

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre, afin de faire régner une ambiance agréable.

Discipline

□ Rôle et obligations :

➤ de l'enfant

- L'enfant doit respect et obéissance au personnel encadrant.
- Il doit respecter les locaux et le matériel dont il profite. Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une facturation aux familles.
- Il lui est interdit d'introduire tout objet personnel

L'usage du téléphone portable quelle que soit sa forme est strictement interdit.

En cas d'utilisation de matériel non autorisé, l'élève encourt des sanctions disciplinaires et le matériel introduit sans autorisation sera saisi par le personnel municipal et déposé en Mairie.

Les heures de repas représentent un apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations.

L'enfant aide, le cas échéant, le camarade plus malhabile par exemple, plus jeune, handicapé et participe à ce temps de vivre ensemble.

➤ du personnel encadrant

- Élément déterminant du bon déroulement de l'accueil périscolaire, le personnel adopte une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention à chaque enfant.
- Il procède au pointage nominatif des enfants qui est ensuite communiqué au service comptabilité de la mairie.
- Il ne tolère aucun gaspillage.
- Il doit garder son sang-froid en toute circonstance, et se tenir prêt à prendre les mesures utiles, notamment en cas d'incendie.

➤ des parents

Les parents, responsables de leur enfant, doivent l'amener à une attitude conforme à celle décrite ci-dessus.

Ils doivent consigner, dans le dossier enfant saisi sur le portail citoyen, les restrictions d'ordre médical, à respecter pour le repas de leur enfant (allergie, PAI, etc.)

Cette disposition exceptionnelle ne constitue pas un engagement pour la commune de consentir à cette demande.

Il est dans l'obligation des parents de prévenir un membre du personnel de l'école en cas de maladie de l'enfant.

L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

✿ MESURES D'ORDRES

En cas d'indiscipline, écart de langage, insolence ou mauvaise attitude évidente, la commune se réserve le droit d'user des sanctions : avertissement écrit, renvoi temporaire et renvoi définitif si l'enfant persiste négativement. Les mesures de renvoi seront signifiées aux familles par courrier avec accusé de réception.

LES ACTIVITES ENFANTS PROPOSEES DANS LA COMMUNE.....

ECOLE DE VTT

Mercredi à 14 h

Contact au 06 67 90 99 85

mail : damien.flahaut@gmail.com



ECOLE DE RUGBY

Samedi de 14 h à 16 h

Contact au 06 82 47 30 60

mail : resp-edr@rcbouonnais.com

Site : rcbouonnais.fr



BAINCTHUN KARATE CLUB

Jours suivant les grades

Contact au 06 49 80 34 14

mail : baincthun.karate.free.fr

Site : <https://jkabaincthun.sportsregions.fr>



CENTRE DE LOISIRS

Chaque vacances scolaires (sauf Noël)

Contact : mairie au 03 21 10 08 50

mail : mairie-de-baincthun@wanadoo.fr

Site : www.baincthun.fr